

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

En affaires pour vos affaires.

Les petites entreprises, une entreprise canadienne

Recommandations

1. Abroger le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, et élaborer des mesures pour aider les petites ou moyennes entreprises (PME) à réduire leur empreinte carbone. Il s'agit notamment de faciliter l'admissibilité des PME aux remises et d'accroître la sensibilisation aux programmes offerts.
2. Suspendre ou ralentir l'augmentation des taux du Régime de pension du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou, à tout le moins, mettre sur pied des mesures pour les contrebalancer.
3. Exempter entièrement les conjoints et conjointes des propriétaires de petites entreprises des nouvelles règles relatives à l'impôt sur le revenu fractionné (IRF) et exclure les placements passifs effectués avant 2019.
4. S'assurer que le transfert intrafamilial des petites entreprises est traité de la même façon que le transfert à un tiers.
5. Mettre en œuvre un plan d'équilibre budgétaire en cinq ans.
6. Réduire la paperasserie en élargissant la règle du « un pour un » et recensement des exigences réglementaires pour y inclure les politiques, les lignes directrices et les lois.
7. Jouer le rôle de chef de file dans la résolution des problèmes qui freinent le commerce interprovincial.
8. Baisser de façon permanente le taux d'assurance-emploi pour les petites entreprises ou leur accorder une exonération des cotisations d'assurance-emploi pour l'embauche de jeunes travailleurs.
9. Étendre le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis au-delà des métiers désignés Sceau rouge.
10. Revoir le processus de demandes d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).
11. Créer un parcours menant à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires.

## Introduction

Les propriétaires de petites ou moyennes entreprises (PME) sont intimement convaincus qu'il est possible de stimuler l'économie tout en protégeant l'environnement. L'un ne devrait pas se faire au détriment de l'autre; par conséquent, un juste équilibre doit être trouvé entre la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et le maintien d'une économie vigoureuse. Toutefois, les PME sont confrontées à des défis de plus en plus importants : pénuries de main-d'œuvre, nouvelles exigences réglementaires, alourdissement du fardeau fiscal, etc. L'augmentation prévue des taux du Régime de pensions du Canada (RPC), du Régime de rentes du Québec (RRQ) et de la taxe carbone fédérale dans certaines provinces laisse à penser que les entrepreneurs ne sont pas aussi optimistes que le suggère la situation économique. L'indice du Baromètre des affaires<sup>MD</sup> de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), un sondage sur la confiance des propriétaires de petites entreprises, a diminué à 57,8 en juillet 2019<sup>1</sup>, alors qu'il était systématiquement supérieur à 65 avant l'effondrement des prix de l'énergie. Si le Canada souhaite réussir sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone, le gouvernement doit veiller à tenir pleinement compte des besoins et des réalités uniques des petites entreprises.

## Faciliter la transition des PME vers une économie à faibles émissions de carbone

À l'instar de bien des Canadiens, les propriétaires de petites entreprises veulent faire tout ce qu'ils peuvent pour aider à lutter contre les changements climatiques et les autres problèmes environnementaux tout en stimulant l'économie. Le filet de sécurité fédéral actuel sur la tarification du carbone ne convient pas aux propriétaires de petites entreprises, car ils finissent par payer près de la moitié de la taxe, mais reçoivent moins de 7 % des remises et des primes<sup>2</sup>. Par conséquent, la majorité des petites entreprises des provinces concernées estiment que le plan actuel est injuste et qu'il restreint leurs possibilités de faire d'autres investissements pour réduire leurs émissions.<sup>3</sup> **Le FCEI recommande l'abrogation du filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone et propose que le gouvernement mette plutôt sur pied d'autres mesures pour aider les PME à réduire leur empreinte carbone.**

**Si le gouvernement conserve la taxe sur le carbone, il devrait faciliter l'admissibilité des PME aux remises auxquelles elles ont droit.** Demander une subvention gouvernementale est une véritable course à obstacles pour les petites entreprises qui tentent de composer avec les formalités administratives et les délais serrés. De plus, certains programmes exigent qu'une entreprise investisse un montant minimum pour recevoir du financement, ce qui, dans les faits, exclut de nombreuses petites entreprises. Par exemple, le volet des Projets de petites et moyennes entreprises annoncé en juillet exige que les dépenses s'élèvent à un minimum de 80 000 \$ pour être admissibles à une remise de 25 % (ou 20 000 \$) : c'est beaucoup plus que ce que la plupart des PME peuvent se permettre. **Le gouvernement devrait s'efforcer d'accroître la sensibilisation à ces programmes, de même qu'à d'autres programmes similaires qui pourraient aider les PME à réduire leurs émissions.**

---

<sup>1</sup> FCEI, *Baromètre des affaires*, n = 710, juillet 2019.

<sup>2</sup> Estimations de la FCEI fondées sur des données du Plan climatique canadien, de Finances Canada et de l'École supérieure de politique publique de l'Université de Calgary

<sup>3</sup> FCEI, *Le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone*, février 2019

## Réduire le fardeau fiscal des PME

Réduire le fardeau fiscal permettra aux PME de consacrer une plus grande part de leurs gains à leur personnel et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

### Réduire les charges sociales

En 2019, en plus de l'instauration de la taxe carbone fédérale dans certaines provinces, les taux du RPC et du RRQ ont commencé à augmenter. Il s'agit de la première de cinq années d'augmentation, qui sera suivie de deux années d'augmentation du maximum des gains ouvrant droit à pension. Même si nous nous réjouissons de la diminution du taux d'imposition des petites entreprises à 9 %, cette baisse ne suffit pas à compenser les hausses du RPC et du RRQ prévues sur sept ans. D'ailleurs, 69 % des propriétaires de petite entreprise affirment qu'ils se sentiront obligés de geler ou de réduire le salaire des travailleurs en réaction aux hausses prévues au RPC, et 50 % disent qu'ils devront diminuer les investissements dans leur entreprise<sup>4</sup>, ce qui pourrait inclure les éventuels investissements pour réduire leurs émissions de carbone.

Puisque les petites entreprises ont souvent des travaux à plus haute intensité de main d'œuvre que les grandes entreprises, les charges sociales sont le facteur qui a le plus d'incidence sur leur croissance, d'autant plus qu'elles sont établies sans égards aux bénéficiaires. **Le FCEI recommande que le gouvernement mette fin ou freine les augmentations des taux du RPC et du RRQ ou, à tout le moins, qu'il mette sur pied des mesures pour contrebalancer ces augmentations; un allègement des cotisations d'assurance-emploi (AE) versées par les PME, par exemple.**

### Appuyer des règles fiscales équitables

Les nouvelles règles fiscales qui limitent les placements passifs et le fractionnement du revenu entre les membres de la famille sont complexes et injustes. Certains entrepreneurs nous ont révélé avoir fréquemment utilisé des fonds provenant de placements passifs pour acheter de l'équipement ou des biens immobiliers et ainsi étendre leurs activités, ce qui peut inclure des investissements pour réduire leur empreinte carbone. De plus, certains propriétaires de petites entreprises qui ont déjà investi dans des placements passifs peuvent être injustement pénalisés en raison des taux d'imposition des sociétés plus élevés. **Ainsi, nous exhortons le gouvernement à maintenir les placements passifs effectués avant 2019 afin que ces entreprises ne perdent pas leur droit aux déductions accordées aux petites entreprises.**

L'impôt sur le revenu fractionné reste une source d'incertitude pour les propriétaires de petite entreprise qui saisissent mal comment les nouvelles règles s'appliqueront à leur situation. **Le gouvernement doit reconnaître la réalité des entreprises familiales et exonérer les conjointes et conjoints des nouvelles règles relatives à l'impôt sur le revenu fractionné.** En effet, les conjointes et conjoints d'entrepreneurs courent des risques supplémentaires et assument une multitude de fonctions formelles et informelles qui sont essentielles à l'exploitation et l'essor d'une petite entreprise.

---

<sup>4</sup> FCEI, *Document d'information - Points de vue sur la bonification du RPC/RRQ*, n = 4 422, de juin à octobre 2016.

Un récent sondage de la FCEI a révélé que près de la moitié des propriétaires de petites entreprises (47 %) comptent quitter leur entreprise dans les cinq prochaines années<sup>5</sup>. Les petites entreprises sont souvent des entreprises familiales, et de nombreux entrepreneurs souhaitent qu'il en reste ainsi. En fait, 45 % d'entre eux affirment vouloir vendre ou céder leur entreprise à un membre de leur famille, ce qui, en vertu des règles fiscales actuelles, est plus coûteux que la vendre à un tiers. **Nous recommandons au gouvernement de trouver des solutions pour s'assurer que le transfert intrafamilial des petites entreprises soit traité de la même façon que le transfert à un tiers.**

#### Remédier aux futures hausses des impôts

Le déficit fédéral devrait atteindre 17,7 milliards de dollars en 2019-2020<sup>6</sup>. L'augmentation des frais de la dette publique obligera le gouvernement à engranger des recettes supplémentaires pour payer la dette, réduisant la part disponible pour les programmes et services essentiels. Si le gouvernement souhaite stimuler la demande en période de ralentissement économique, le déficit doit être comblé dès maintenant, alors que l'activité économique ne croît qu'à un rythme modeste. Les propriétaires de petite entreprise craignent que le déficit persistant et la hausse du niveau d'endettement public ne mènent à une future hausse de leurs impôts. **C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à proposer un plan d'équilibre budgétaire en cinq ans.**

#### S'attaquer à la réglementation et à la paperasserie excessive

Le temps et l'argent que les propriétaires de petite entreprise doivent consacrer aux réglementations gouvernementales excessives et inutiles ou à un service à la clientèle médiocre sont des ressources qu'ils ne peuvent allouer à la croissance de leur entreprise ou à la réduction de leurs émissions de carbone. De plus, le fardeau est nettement plus lourd pour les PME, car le coût réglementaire annuel par salarié est cinq fois plus élevé pour les entreprises de moins de 5 employés que pour celles de plus de 100 employés<sup>7</sup>.

Pour veiller à ce que les efforts déployés pour réduire la paperasserie gouvernementale aient une forte incidence sur les petites entreprises, le gouvernement doit disposer d'une mesure simple et exhaustive qui ira au-delà de l'actuel inventaire de la base de référence du fardeau administratif. La portée des mesures d'atténuation déjà prises (règle du « un pour un », p. ex.) est restreinte, car elles ne s'appliquent qu'aux règlements et non aux lignes directrices, aux politiques ou aux dispositions législatives. Par conséquent, certaines des mesures législatives les plus contraignantes pour les PME, comme la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont exclues du recensement des exigences réglementaires et de la règle du « un pour un ». **Par conséquent, la procédure de décompte de l'ensemble des exigences réglementaires et la règle du « un pour un » doivent être élargis pour inclure tous les types de fardeaux administratifs, y compris ceux dans les lignes directrices, les politiques et les lois.**

Bien qu'il soit honorable que le gouvernement essaie de trouver des façons d'inciter les PME à exporter leurs produits, il doit aussi s'efforcer d'abattre les obstacles au commerce intérieur qui leur engendrent des coûts directs et les forcent à se conformer à des exigences réglementaires déroutantes se chevauchant dans diverses provinces. Les récents problèmes commerciaux entre les

---

<sup>5</sup> FCEI, *Réussir la relève : Résultats du sondage sur la planification de la relève des PME*, n = 2 507, mai 2018.

<sup>6</sup> DPB, *Perspectives économiques et financières*, avril 2019.

<sup>7</sup> FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasserie*, n = 8 867, 2014.

États-Unis et la Chine suscitent des préoccupations importantes quant aux échanges commerciaux avec les autres provinces et à l'expansion de leur part de marché au Canada. Les récentes améliorations apportées pour surmonter certains obstacles au commerce interprovincial ne suffisent pas : **le gouvernement fédéral doit continuer à assumer son rôle de chef de file pour aider à résoudre les problèmes déjà soulevés et pour cerner les nouveaux obstacles à éliminer.**

### **Faire face aux pénuries de main-d'œuvre**

#### *Faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée*

Le principal obstacle à l'accroissement de la productivité des PME et au développement de leur activité est la pénurie de main-d'œuvre qualifiée<sup>8</sup>. Il est essentiel d'augmenter l'offre de formation pour continuer d'accroître la main-d'œuvre du Canada et combler ces pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Le gouvernement devrait chercher des moyens de reconnaître les investissements effectués par les petites entreprises dans la formation formelle et informelle et de les inciter à faire davantage. En fait, les PME investissent déjà plus de 1 907 \$ par employé par année<sup>9</sup> : **pour que ces investissements soient reconnus, nous recommandons que le gouvernement baisse, de façon permanente, le taux d'assurance-emploi pour les petites entreprises (sur les premiers 500 000 \$ de paye, p. ex.). Le gouvernement pourrait également songer à mettre en place un congé d'assurance-emploi pour l'embauche de jeunes**, en vertu duquel l'employeur ne verse pas de prestations d'assurance-emploi pour les nouveaux travailleurs de moins de 25 ans lors de leur première année, en reconnaissance des coûts et du temps supplémentaires associés à leur formation.

De toutes les industries, ce sont les entreprises dans le domaine de la construction qui affichent les taux de postes vacants les plus élevés<sup>10</sup>. Pour remédier à ce problème, les petites entreprises investissent dans la formation de leurs employés afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'économie. **Le gouvernement pourrait encourager d'autres investissements dans la formation de métiers spécialisés en élargissant l'accès au crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis et en élargissant la liste des métiers désignés Sceau rouge pour y inclure plus de métiers reconnus par les provinces.**

#### *Faire face aux pénuries de main-d'œuvre non qualifiée et semi-qualifiée*

De nombreuses PME font face à une pénurie de main-d'œuvre pour tous les types de postes, y compris ceux qui ne nécessitent pas de compétences avancées; en fait, il est actuellement plus difficile de trouver des travailleurs moins qualifiés par l'entremise des programmes d'immigration fédéraux offerts. Par conséquent, de nombreuses petites entreprises se tournent vers le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour trouver des travailleurs lorsqu'aucun employé canadien n'est disponible. De nombreuses petites entreprises qui demandent une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour embaucher des travailleurs par l'entremise du PTET doivent non seulement faire face à des temps d'attente de plus de six à neuf mois, mais peuvent également voir leur demande rejetée sans explication claire des motifs de la décision. Les retards, les coûts et les formalités administratives sont des obstacles importants pour les petites entreprises qui doivent

---

<sup>8</sup> FCEI, *Baromètre des affaires*, n = 710, juillet 2019.

<sup>9</sup> FCEI, *Formation de la main-d'œuvre : soutenir l'investissement des PME*, 2014.

<sup>10</sup> FCEI, *Postes à pourvoir : Les postes vacants dans le secteur privé au T1 2019*.

pourvoir des postes vacants. **Nous recommandons que le gouvernement entreprenne un examen du processus de demande d'EIMT pour s'assurer qu'il est en mesure de répondre aux problèmes économiques actuels.**

Bien que le PTET soit conçu pour pourvoir temporairement des postes vacants, il est souvent utilisé pour pourvoir des postes permanents que les employeurs ont constamment de la difficulté à pourvoir. C'est pourquoi nous préconisons une solution d'immigration permanente aux pénuries de main-d'œuvre, surtout pour les employeurs qui ont besoin de travailleurs semi-qualifiés et peu qualifiés. **Le gouvernement devrait s'efforcer de créer un parcours menant à la résidence permanente pour les travailleurs amenés au Canada à titre de travailleurs étrangers temporaires.** Le gouvernement pourrait commencer par étendre le récent Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire à un plus large éventail d'entreprises qui ont de la difficulté à trouver des travailleurs.